

Lecture des données transmises par les associations d'aide alimentaire

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de suivi de l'aide alimentaire en France, l'Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires (ANDES), la Croix Rouge, la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA), les Restos du Cœur, le Secours Catholique et le Secours Populaire Français ont transmis des données sur les publics inscrits et les distributions alimentaires. Des spécificités propres aux systèmes d'informations et à l'organisation de chaque association sont à prendre en compte pour la lecture de ces séries de données.

Ce document vise ainsi à préciser les définitions des indicateurs présents dans la base de données et à fournir les éléments de contexte pour aider à l'interprétation de ces indicateurs.

- **Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires (ANDES)**

Les données affichées couvrent 95 % du réseau ANDES, correspondant aux épiceries solidaires qui utilisent l'outil informatique majoritaire au sein de l'association. Les données n'intègrent pas les départements de la Côte d'Or (21), la Creuse (23), la Loire (42), le Lot-et-Garonne (47), le Morbihan (56) et l'Yonne (89).

Données de l'association

« **Foyers inscrits** » correspond au nombre total de foyers bénéficiaires d'une aide alimentaire au cours du trimestre considéré.

« **Personnes inscrites** » correspond au nombre total de personnes qui composent les foyers bénéficiaires d'une aide alimentaire au cours du trimestre considéré.

« **Volumes** » donne la mesure (en tonnes) des quantités de denrées alimentaires distribuées.

L'ensemble des personnes inscrites est dénombré selon le sexe (« **Hommes** », « **Femmes** ») et la tranche d'âge (« **Personnes entre 0 et 3 ans** », « **Personnes entre 4 et 14 ans** », « **Personnes entre 5 et 25 ans** », « **Personnes entre 26 et 59 ans** », « **Personnes entre 60 ans ou plus** »).

- **Croix Rouge**

Données de l'association

« **Foyers inscrits** » correspond au nombre total de foyers ayant reçu de l'aide alimentaire au cours du trimestre considéré.

« **Personnes inscrites** » correspond au nombre total de personnes qui composent les foyers ayant reçu de l'aide alimentaire au cours du trimestre considéré.

« **Colis** » est le nombre de colis d'aide alimentaire distribués au cours du trimestre considéré.

« **Volumes** » donne la mesure (en tonnes) des quantités de denrées alimentaires distribuées.

« **Centres actifs au cours du trimestre** » est le nombre de centres de distribution d'aide alimentaire affiliés au réseau Croix Rouge ayant fonctionné au cours du trimestre considéré.

L'ensemble des personnes inscrites est dénombré selon le sexe (« **Hommes** », « **Femmes** ») et la tranche d'âge (« **Personnes entre 0 et 3 ans** », « **Personnes entre 4 et 14 ans** », « **Personnes entre 5 et 25 ans** », « **Personnes entre 26 et 49 ans** », « **Personnes entre 50 et 64 ans** », « **Personnes de 65 ans ou plus** »).

- **Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA)**

Données de l'association

« **Volumes** » donne la mesure (en tonnes) des quantités de denrées alimentaires distribuées au cours du trimestre considéré.

« **Personnes inscrites** » correspond au nombre total de personnes qui composent les foyers bénéficiaires d'une aide alimentaire au cours du trimestre considéré.

L'ensemble des personnes inscrites est dénombré selon le sexe (« **Hommes** », « **Femmes** ») et la tranche d'âge (« **Personnes entre 0 et 3 ans** », « **Personnes entre 4 et 14 ans** », « **Personnes entre 5 et 25 ans** », « **Personnes entre 26 et 49 ans** », « **Personnes entre 50 et 64 ans** », « **Personnes de 65 ans ou plus** »).

- **Restos du Cœur**

L'association organise deux campagnes de distribution d'aide alimentaire annuelles, pour lesquelles les conditions d'inscription et de distribution diffèrent, ce qui entraîne des variations saisonnières des données. Au cours des campagnes d'hiver (du mois de novembre au mois de mars), les dotations alimentaires sont plus importantes et le nombre de foyers aidés est plus élevé qu'au cours des campagnes d'été (du mois d'avril au mois d'octobre). Ce calendrier annuel a conduit l'association à fournir des données sur des périodes de 3 mois (décembre à février, mars à mai, juin à août, septembre à novembre) décalées d'un mois par rapport aux trimestres couverts pour les autres associations. Deux trimestres ont été retenus comme illustrant les deux campagnes d'été et d'hiver.

Données de l'association

« **Foyers inscrits** » correspond au nombre total de foyers inscrits pour recevoir de l'aide alimentaire dans le cadre de l'une des deux campagnes de distribution annuelle, au cours de la période de trois mois considérée.

« **Personnes inscrites** » correspond au nombre total de personnes qui composent les foyers inscrits pour recevoir de l'aide alimentaire dans le cadre de l'une des deux campagnes de distribution annuelle, au cours de la période de trois mois considérée.

« **Repas** » est le nombre de repas adultes distribués au cours du trimestre considéré.

L'ensemble des personnes inscrites est dénombré selon le sexe (« **Hommes** », « **Femmes** ») et la tranche d'âge (« **Personnes entre 0 et 3 ans** », « **Personnes entre 4 et 14 ans** », « **Personnes entre 5 et 25 ans** », « **Personnes entre 26 et 49 ans** », « **Personnes entre 50 et 64 ans** », « **Personnes de 65 ans ou plus** »).

- **Secours Catholique**

Les données sur les aides financières directes sont représentatives des demandes et besoins sur une catégorie d'aides précises par département - et ont donc été retenues à titre statistique. Elles ne sont pas, en revanche représentatives de la totalité de l'action du SCCF sur l'alimentaire notamment, ni de ses méthodes d'action sur le sujet, qui sont également suivies par des indicateurs qualitatifs :

- Le total des distributions directes de secours du SCCF est de 24,8M en 2020. Au sein de ces distributions directes, les données ci-jointes ne représentent qu'une partie uniquement. Elles ne comprennent pas, par exemple les achats alimentaires (épiceries, accueils, paniers solidaires, petits-déjeuners dans les accueils de jour etc..) dont les évolutions sont moins faciles à analyser mais importantes dans l'action alimentaire du SCCF

- Ces données ne recouvrent pas la totalité des actions du Secours Catholique sur l'accès à l'alimentation, qui sont également suivies par des indicateurs qualitatifs et non financiers (ateliers cuisines, repas partagés, jardins solidaires etc. qui visent aussi la mise en œuvre de projets ouverts à toutes et tous)

Les données du Secours Catholique sont collectées au niveau des délégations du réseau et n'intègrent pas les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les fortes évolutions constatées au printemps 2020 et à l'automne 2020 sont liées à des opérations de distribution d'aide sous la forme de chèques services, d'un montant total de 4 millions d'euros, au printemps 2020, et d'1 million d'euros à l'automne 2020. Les données 2020 du Secours Catholique fournies ici se situent au niveau de l'offre d'aide, et ne renseignent pas directement l'évolution de la demande étudiée par ailleurs (le rapport "Etat de la pauvreté 2021", publié en novembre 2021).

Données de l'association

« Dépenses liées à l'aide alimentaire » est le total des aides financières directes attribuées par l'association au cours du trimestre, soit pour un motif alimentaire (aides financières directes ou chèques services), soit pour une aide au paiement de la cantine scolaire. Il s'agit de montants comptables : certains peuvent être négatifs, correspondant à des reprises de montants de périodes antérieures.

- **Secours Populaire Français**

Les données du Secours Populaire Français sont partielles. L'outil informatique utilisé pour la collecte de ces données n'est pas utilisé par toutes les fédérations départementales. De plus, au sein des structures du réseau, l'outil peut être déployé partiellement.

Données de l'association

« **Foyers aidés** » est le nombre de foyers apparaissant au cours du trimestre considéré dans le système informatique de l'association, quelle que soit l'activité de solidarité proposée par l'association et non uniquement pour de l'aide alimentaire.

« **Personnes aidées** » correspond au nombre total de personnes qui composent les foyers aidés au cours du trimestre considéré, quelle que soit l'activité de solidarité proposée par l'association et non uniquement pour de l'aide alimentaire.

L'ensemble des personnes aidées est dénombré selon le sexe (« **Hommes** », « **Femmes** ») et la tranche d'âge (« **Personnes entre 0 et 3 ans** », « **Personnes entre 4 et 14 ans** », « **Personnes entre 5 et 25 ans** », « **Personnes entre 26 et 49 ans** », « **Personnes entre 50 et 64 ans** », « **Personnes de 65 ans ou plus** »).